

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 25 (1988)  
**Heft:** 902

**Rubrik:** Courier

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

que intérieure et de police, nous proposons que l'exécution en incombe au DFAE, le DFJP pouvant y apporter un appui restreint et des compétences spécifiques. Un rôle prioritaire devrait être accordé à la Division des droits de l'homme, qui devrait être renforcée. Il résulte de cette proposition la nécessité d'une redéfinition complète du cahier des charges de Monsieur Réfugié et son rattachement au DFAE.

**4. Instaurer un nouveau rapport entre la société civile et l'Etat** mis en œuvre dans une relation autonome entre les nouvelles organisations non gouvernementales et les responsables étatiques de la politique d'asile, d'immigration et de développement. Un lieu institutionnel permanent et souple devrait être créé tout en respectant cette philosophie de l'autonomie.

**5. Vu les problèmes urgents avec les étrangers en Suisse romande en particulier** (Droit d'asile, «anciens» cas, clandestins, permis de saisonniers, admission d'étudiants étrangers dans les écoles privées et les universités, frein à l'adoption d'enfants du «tiers monde», blocage des naturalisations, etc) nous proposons de **nommer un(e) délégué(e) romand(e) aux étrangers**, rattaché au DFAE.

**6. Instaurer d'urgence une instance de recours suisse** indépendante du DFJP et du DFAE, vu le conflit actuel sur la conception et l'application du droit d'asile et l'accumulation des cas-limite.

**7. Mettre en œuvre une solution politique pour les «anciens» cas de plus de deux ans** tout en **suspendant immédiatement les refoulements** des personnes concernées. Un appel vient d'être à nouveau lancé par la Coordination Suisse Asile, pour une **large alliance** de l'opinion publique et du Parlement en vue d'une solution rapide.

**8. Mettre en œuvre le principe d'universalité dans la définition de l'asile.** Comme le préconise le HCR, même s'il n'existe pas encore de définition universellement acceptée de la «persécution», l'interprétation actuelle doit non seulement respecter l'esprit de la Loi sur l'asile (LAS) et de la Convention de

1951, mais doit aussi intégrer les nouvelles persécutions et craintes de persécution décrites et prouvées par les requérants d'asile actuels (kurdes, tamouls, soldats irakiens et iraniens, érythréens, colombiens, libanais poursuivis par des groupes para- ou non étatiques, etc). La même remarque est valable pour l'application du principe de non-refoulement.

**9. Mettre en œuvre le principe d'universalité dans la politique d'immigration.** Depuis 1964, le droit à l'immigration en Suisse est réservé aux ressortissants des pays de migration traditionnelle. Cette orientation s'accompagne d'une relative tolérance vis-à-vis des clandestins extrêmement précarisés. Nous proposons de lever cette discrimination et d'amnistier les clandestins. Nous ne pouvons aborder ici les autres aspects importants de la politique d'immigration (stabilisation, statut du saisonnier, etc).

**10. Reconstruire des relations économiques plus justes** et non subordonnées aux intérêts de certains groupes économiques et de certaines dictatures. Des mesures contre l'Afrique du Sud ont été refusées par 117 voix contre 61 et 8 abstentions au Conseil national le 16 mars dernier. Alors, quand des mesures concrètes seront-elles prises contre Mobutu, Evren, Ciucescu, Pinochet? Lors de la campagne à propos de la 2<sup>e</sup> révision de la LAS, Elisabeth Kopp a annoncé qu'elle avait accordé un permis de séjour à Madame Duvalier. Peut-on accepter un tel tri... de réfugiés?

Cette liste de propositions non exhaustives — nous n'avons pas formulé ici de propositions sur l'application de la deuxième révision de la Loi sur l'asile ni sur la politique de «retour» — se veut une contribution à la réflexion, au débat et à la recherche de solutions praticables pour que la démocratie ne s'arrête pas où commence la raison d'Etat.

Marie-Claire Caloz-Tschopp  
Denis von der Weid  
Lausanne, Genève

## Développement interrompu

Un article m'a fait un peu sursauter dans le n° 900 de *Domaine Public*. Il s'agit du *Carnet* de Jean-Louis Cornuz intitulé: «Hitler et la bombe».

Lorsqu'on s'amuse à développer un raisonnement cynique, on prend soin en général de poursuivre l'exercice jusqu'au bout, pour prévenir d'éventuelles interprétations erronées. C'est apparemment ce qu'a oublié de faire M. Cornuz, puisque les considérations qu'il développe sur les écrits de Sébastien Haffner ne vont pas jusqu'au bout du raisonnement.

Si l'on ferme la boucle, cela donne ceci: si les Américains ont eu la bombe, c'est à cause d'Hitler qui a fait fuir les savants juifs; si Hitler n'avait pas existé, c'est l'Allemagne qui aurait eu la bombe; donc, les Juifs sont responsables de la bombe et des malheurs qui assaillent le monde d'aujourd'hui, c'est bien ce qu'on dit depuis une vingtaine de siècles. (...)

Laurent Ballif  
secrétaire du

Parti socialiste vaudois

## EN BREF

Les ressortissants de la commune bourgeoise de Berne peuvent voter par correspondance. C'est ainsi que Thomas Wagner, maire de Zurich, ne manque pas d'exercer son droit de citoyen pour les affaires bourgeoises de la *Burggemeinde* de Berne.

L'Alliance suisse des protestants actifs (abréviation allemande: SBAP) envisage le lancement d'une initiative fédérale pour abolir la nonciature du Saint-Siège à Berne. Elle attend, pour ce lancement, que les circonstances soient favorables.

Le Train du cinéma a commencé son tour de Suisse à Ostermundigen, près de Berne. Les trois wagons contiennent une documentation qui mérite d'être vue. Le passage en Suisse romande est prévu pour cet automne.